

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean Burgermeister, Jocelyne Haller, Olivier Baud, Stéphanie Valentino, Salika Wenger, Christian Zaugg, Pablo Cruchon, Pierre Bayenet, Pierre Vanek, Jean Batou, Marjorie de Chastonay, David Martin, Katia Leonelli, Adrienne Sordet, Yves de Matteis, Yvan Rochat, Paloma Tschudi, Frédérique Perler, Delphine Klopfenstein Broggin, François Lefort, Pierre Eckert, Anne Marie von Arx-Vernon, Claude Bocquet, Diego Esteban, Salima Moyard, Jean-Charles Rielle, Léna Strasser, Caroline Marti, Nicole Valiquer Grecuccio, Alessandra Oriolo, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso

Date de dépôt : 12 juillet 2018

Proposition de motion

Un observatoire pour élargir le soutien offert aux personnes LGBTI+ et construire l'égalité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999, et plus particulièrement son article 8, alinéa 2, relatif à l'égalité ;

vu le code pénal suisse, du 21 décembre 1937, et plus particulièrement son article 261^{bis} relatif à la discrimination raciale ;

vu la constitution genevoise, du 14 octobre 2012, et plus particulièrement son article 15, qui affirme sous l'alinéa 2 que « Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment [...] de son orientation sexuelle [...] »,

considérant :

- la motion M 2092, adoptée en février 2013 par le Grand Conseil, laquelle demande une institutionnalisation de la lutte contre l'homophobie, ainsi que la réponse du Conseil d'Etat ;

- que l'Assemblée fédérale se penche actuellement sur une initiative parlementaire 13.407 visant à étendre l'article 261^{bis} du code pénal aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ;
- le fait que les personnes LGBTI+ subissent de nombreuses discriminations et que l'accès à un centre d'écoute pourrait leur offrir un soutien adapté ;
- les résultats obtenus et l'aide apportée par le Centre d'écoute contre le racisme ;
- les efforts considérables déployés par le canton allant dans le sens d'une institutionnalisation de la lutte contre l'homophobie et la transphobie, notamment au travers de l'entrée en vigueur, en septembre 2017, du règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (Regal) ;
- la volonté affichée du canton de lutter contre les LGBTIphobies,

invite le Conseil d'Etat

- à participer à la création d'un observatoire œuvrant en faveur de l'égalité des personnes LGBTI+ et dont les objectifs seraient notamment :
 - de rassembler de manière transversale des informations en matière de LGBTIphobies et d'égalité des droits ;
 - de mettre sur pied un service « Centre d'écoute LGBTIphobies » indépendant de l'Etat, offrant gratuitement et confidentiellement écoute, conseil, soutien psychosocial, médiation et aide juridique, etc. en matière de LGBTIphobies, en collaboration avec les associations œuvrant dans le domaine de la défense des droits des personnes LGBTI, sur le modèle du Centre d'écoute contre le racisme ;
 - d'observer, évaluer et analyser les LGBTIphobies : établissement de statistiques dans les services publics ainsi que, plus largement, traitement des statistiques de la police et de la justice en la matière (motion statistiques police) ;
 - de déployer des projets dans les domaines LGBTI+, notamment en matière de lutte contre les discriminations et de prévention du suicide chez les personnes LGBTI+ ;
 - de rendre un rapport annuel sur ses activités, proposant notamment des améliorations afin de réaliser concrètement l'égalité des droits pour les personnes LGBTI+ ;
- à assurer un financement pérenne à un tel observatoire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. La réalité est cependant bien différente, notamment pour les personnes LGBTI+. Ces dernières décennies, les combats en faveur de l'égalité des personnes LGBTI+ ont abouti à certains progrès : partenariat enregistré, droit d'adoption des enfants du/de la conjoint-e ou encore divers programmes de lutte contre les discriminations. Malgré ces nombreuses avancées, il reste du chemin à parcourir afin d'atteindre une véritable égalité. Les personnes LGBTI+ subissent, aujourd'hui encore à Genève, des violences symboliques et physiques. Trop fréquemment encore, elles souffrent d'inégalités et de discriminations. Cette situation est préjudiciable pour l'ensemble de notre société. Le défaut d'égalité est d'autant plus vrai en ce qui concerne les droits des personnes transgenres et des personnes intersexes, dont les droits ne se sont améliorés qu'en marge des avancées de ceux des personnes homosexuelles.

Les député-e-s signataires des objets parlementaires LGBTI+ souhaitent envoyer un message fort aux autorités genevoises afin que le canton s'attaque à toutes les formes de discrimination des personnes LGBTI+ et mette tout en place afin que ces dernières puissent véritablement accéder à l'égalité en matière de droits ainsi que dans les faits. En signant ces divers objets parlementaires préparés en collaboration avec des expertes universitaires de ces questions ainsi que la Fédération genevoise des associations LGBT, des député-e-s de tous bords politiques se joignent à Ensemble à Gauche afin de faire de Genève la capitale des droits LGBTI+.

Au vu du contexte explicité ci-dessus, des mesures concrètes doivent être mises en place afin de lutter contre les LGBTIphobies, qui structurent profondément une société encore largement hétéronormée. Un observatoire – développant des compétences en matière d'analyse de la situation des personnes LGBTI+ dans le canton ou de sensibilisation et de prévention à travers des projets et comprenant notamment un Centre d'écoute destiné aux personnes victimes de LGBTIphobies – constitue un des outils appropriés afin de parvenir à lutter contre les ravages de l'intolérance de la société et de certains des membres et institutions qui la constituent. Cette méthode a fait ses preuves pour lutter contre le racisme, à travers le Centre d'écoute contre

le racisme notamment, mis sur pied il y a quelques années. Concernant l'importance et l'intérêt de tenir des statistiques en matière de LGBTIphobies, un argumentaire est disponible dans la motion M 2495 *pour des statistiques en matière d'agressions LGBTIphobes*. Au sujet de l'importance de réaliser un travail de prévention et de sensibilisation en faveur de l'égalité des personnes LGBTI+, retrouvez des arguments dans la motion M 2492 *pour une systématisation et une pérennisation de la lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en milieu scolaire*.

Concernant le Centre d'écoute, il s'agira tout d'abord de soutenir les victimes et témoins de violences LGBTIphobes. Il est essentiel de les défendre et de les conseiller afin d'œuvrer à l'élimination des discriminations et intolérances dont elles sont victimes. Le travail en réseau étant essentiel pour résoudre ce type de questions, le centre d'écoute se coordonnera avec les associations actives dans ce domaine, leur expertise étant indispensable. Cette assistance devra se coupler avec une activité intense de sensibilisation auprès de la population, en collaboration avec les associations compétentes. Ce centre offrira écoute, conseil, soutien psychosocial, médiation et aide juridique de manière gratuite et confidentielle. Les écoutant-e-s seront formé-e-s à ces problématiques pour répondre aux besoins des victimes. La ligne d'écoute se dotera ainsi d'une disponibilité ainsi que d'une capacité d'adaptabilité en fonction des situations. La grande diversité des expériences, des vécus et des souffrances nécessite des conseils adaptés à chaque situation. Le but principal sera d'aider les personnes face aux problématiques rencontrées et de les orienter vers les structures et actions adéquates, malgré les limites légales actuelles, en attendant une révision de l'article 261^{bis} du code pénal élargissant la norme antiraciste aux personnes LGBTI+, en cours aux Chambres fédérales.

Au sujet du ce centre, un important travail d'écoute, de conseil ou encore d'assistance juridique est d'ores et déjà réalisé concernant les thématiques LGBTI+. On pense ici notamment à la brochure « *Faire face aux agressions homophobes et transphobes dans les lieux publics* », éditée en mai 2017 par Dialogai, avec les associations 360, Lestime, Think Out et Aspasia, suite aux agressions envers des personnes LGBTI+ dans les lieux publics. Cette brochure, lancée dans le cadre de la campagne 2017 IDAHOT de la Ville de Genève, est un outil pour savoir que faire en cas d'agression et pour combattre l'homophobie et la transphobie. Dans le domaine de l'assistance juridique, impossible également de ne pas citer à ce titre le service mis sur pied par l'association 360. L'association 360 offre, en collaboration avec Lestime, un service juridique à l'ensemble de la population LGBTI+.

Il ne s'agit donc pas de construire un centre d'écoute sur un terrain vierge, mais de conjuguer les forces existantes et l'expertise acquise des différentes associations actives dans le domaine en une seule et même institution offrant un service gratuit à même de répondre à des demandes diverses et de prendre en charge globalement les personnes victimes de LGBTIphobies. En offrant gratuitement et confidentiellement écoute, conseil, soutien psychosocial, médiation et aide juridique, un tel centre constituerait un pas en avant permettant de contribuer à transcrire dans la réalité les dispositions de l'article 15 de la constitution cantonale (élargi, évidemment, à l'identité de genre, comme le propose un projet de loi déposé parallèlement à cette motion).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à cette motion.